Les données versées dans Archimage

À l'EFA, le versement des documents par le chercheur au service des archives, avec un bordereau, implique un transfert de responsabilités : c'est l'établissement qui s'engage à les conserver et documenter selon les normes en vigueur. Concrètement, après avoir traversé les étapes de description, les données sont versées avec leur visuel et métadonnées associées dans l'entrepôt institutionnel (et donc développé et maintenu en interne) Archimage pour leur sauvegarde, en ce qu'elles représentent les travaux fournis par l'École. Le chercheur garde les droits moraux et patrimoniaux sur ses documents jusqu'à une éventuelle cession non-exclusive de droits pour partage avec la communauté scientifique. En effet, la mise à disposition se fait par le biais du service des archives, en accord avec les règles de diffusion et de communication ainsi que les principes de la science ouverte.

La plateforme Archimage n'est pas uniquement un lieu de gestion des données à visée archivistique, mais peut aussi être un espace d'exposition des documents versés à la photothèque, à la planothèque et aux archives manuscrites. Peuvent être recueillis tous types de données, allant du texte simple à la base de données plus complexe en passant par des analyses photogrammétriques (voir à ce sujet les fiches pratiques par typologie de document). En ce sens, elle permet une valorisation du patrimoine de la recherche à l'EFA qui ne peut être maintenue que par l'implication des chercheurs et membres associés dans la pratique de l'*open data*, soit l'accès et le partage libre pour tout le monde des données de la recherche, sous une forme normalisée et lisibles par des machines. Cette pratique se fait sous une certaine licence, de type Creative Commons, afin d'être en mesure de les transformer, combiner et partager, toujours en citant ses sources.

Révision #7
Créé 2023-12-18 06:57:20 EET par Rémy Ienco
Mis à jour 2024-01-19 19:23:17 EET par Marie Stahl